

Infraction commise



Personne entendue par les officiers de la Gendarmerie/Police



*Appel à la permanence du
Procureur pour connaître la
démarche à suivre*

Convocation donnée pour une audience d'avertissement pénal
probatoire



Audience devant le délégué du Procureur

Explication de la peine encourue et de la Mesure Alternative d'Accompagnement
Global

Evaluation de la situation et orientation vers le dispositif si les conditions sont
réunies

Emission du PV constatant l'exécution d'un classement sous condition de mise en
œuvre du MAAG

Convocation donnée pour le premier RDV avec l'équipe pluridisciplinaire de
l'Association Addictions France



*Envoi de la fiche navette à
l'équipe pluridisciplinaire de
l'association addictions
France*

Premier RDV avec l'infirmière et le Travailleur social de l'Association
Addictions France

Evaluation de la situation, définition des objectifs, co-construction du projet
personnalisé

RDV au rythme d'une fois/semaine tout en s'incluant dans le parcours
d'accompagnement de la personne



Bilan intermédiaire au bout de 3 mois

Envoi de la fiche navette avec bilan intermédiaire au Délégué du Procureur



Bilan final au bout des 6 mois

Informations d'assiduité transmises au Délégué du Procureur via la fiche navette



Transmission du dossier au Parquet
Classement sans suite ou poursuite